



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT.BE

C/o APEF Asbl - Fonds Social MAE - Square Saintelette 13/15 à 1000 Bruxelles
Tel : 02/229.20.24 – projets.jeunes@apefasbl.org – www.stagiairemae.org

SOUTIEN AU TUTORAT ET À L'ENCADREMENT DE STAGE

ACTE DE CANDIDATURE AU PROJET 2019-2020

En lien avec l'Enseignement de Promotion sociale

Un seul envoi suffit et de préférence par email pour le 1^{er} octobre 2019 au plus tard et avant le début des stage

1. Coordonnées de l'institution (MAE) et de l'établissement d'enseignement

L'institution :		<input type="checkbox"/> CP332	
Adresse :		<input type="checkbox"/> Public Prov. Luxemb.	
Représentée par		<input type="checkbox"/> Emploi-Jeune	
Fonction :	Téléphone :	Mail :	
Personnel salarié	Nombre de PP	Nombre d'ETP	
Nombre de travailleurs salariés avec un titre requis pour l'accueil d'enfants 0-12 ans		Nombre de milieux de vie où se déroulent les stages	

et

L'établissement d'enseignement de promotion sociale :			
Adresse :			
Représenté par			
Fonction :	Téléphone :	Mail :	
Réseau :	<input type="checkbox"/> CPEONS	<input type="checkbox"/> CF	<input type="checkbox"/> FELSI <input type="checkbox"/> SEGEC

déclarent vouloir participer au projet 2019-2020 de soutien au tutorat et à l'encadrement de stages.

2. Nombre de stagiaires issus de l'établissement d'enseignement de promotion sociale qui seront accueillis dans le MAE

Filière	Type de stage <i>(insertion, intégration...)</i>	Nombre de périodes par stage	Nombre de stagiaires prévus :
Auxiliaire de l'enfance			
Animateur*			
Educateur			
Educateur spécialisé*			
TOTAL			

* pour le secteur 3-12 ans

Le premier stage débutera le et le dernier stage se terminera le

3. Tuteur(s) envisagé(s) au sein du MAE

NOM	PRENOM	Genre ¹	Date de naissance ²	Diplôme obtenu	Date de début de contrat ³	Années d'ancienneté dans le secteur	Fonction exercée	Régime de travail ³

4. Bénéficiaire(s) de l'embauche complémentaire et modalité(s) d'embauche envisagée(s)

Le(s) bénéficiaire(s) de l'embauche : <input type="checkbox"/> Le(s) tuteur(s) (si à temps partiel) <input type="checkbox"/> Le(s) référent-teur(s) (si à temps partiel) <input type="checkbox"/> Le responsable (si également tuteur et limité à 25% du budget ¹ → soumis à dérogation) <input type="checkbox"/> Un autre travailleur (exerçant une fonction similaire à celle apprise par le(s) stagiaire(s))	Modalité(s) d'embauche envisagée(s) : <input type="checkbox"/> Extension au contrat de travail d'un travailleur à temps partiel (tuteur ou autre travailleur) ; <input type="checkbox"/> Engagement d'un nouveau travailleur ; <input type="checkbox"/> Heures complémentaires (si moins de 13h par trimestre). <input type="checkbox"/> Recours à un service de remplacement (externe au MAE) <input type="checkbox"/> Recours à une société d'interim
RAPPEL : Si le bénéficiaire de l'embauche n'est pas tuteur, son temps de travail complémentaire doit servir à décharger le tuteur d'une partie de son temps de travail pour lui permettre d'assumer les heures de tutorat. Les heures d'embauche doivent donc correspondre le plus possible au temps de tutorat.	

5. Demande éventuelle de dérogation de la part du Milieu d'accueil

Concernant le profil du tuteur, l'embauche complémentaire...

6. Déclaration sur l'honneur

POUR LES MILIEUX D'ACCUEIL ENFANTS, VEUILLEZ COMPLETER CETTE ATTESTATION SUR L'HONNEUR :

<ul style="list-style-type: none">• La délégation syndicale en interne (si elle est présente) a été informée du projet• L'ensemble du personnel de l'institution a été informé du projet• Les personnes concernées ont marqué leur accord			
NOM et Prénom	Fonction	Signature	Date

7. Signatures

Fait à Le

Pour le Milieu d'accueil	Pour l'Etablissement d'enseignement

Pour information :

Suites données à l'envoi de cet acte de candidature :

- Vous serez contacté par l'équipe du projet pour finaliser votre demande si nécessaire
- Une validation de la demande aura lieu dans les 15 jours qui suivent l'introduction de la demande
- Si votre demande est validée, nous vous inviterons à introduire une convention dans le mois qui suit la validation de votre demande (modèle sur www.stagiairemae.org à partir du 25 juin 2019)

¹ Il faut donc obligatoirement un autre travailleur qui puisse bénéficier d'une partie de l'embauche 2019 MAE- Promotion sociale

ANNEXE

RESUME DES MODALITES DE PARTICIPATION AU PROJET

(détails dans la note d'information disponible sur www.stagiairemae.org)

1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

1.1. Milieux d'accueil d'enfants (MAE) concernés

MAE avec au moins 5 ETP dont 3 travailleurs salariés avec un titre requis pour l'accueil d'enfants 0-12 ans

1.2. Filières concernées

- Filières de niveau secondaire supérieur : auxiliaire de l'enfance, éducateur ou animateur (à condition que le stage ait lieu dans un MAE reconnu par l'ONE pour l'accueil 3-12 ans pour la formation d'animateur)
- Éducateur spécialisé (à condition que le stage ait lieu dans un MAE reconnu par l'ONE pour l'accueil 3-12 ans)

1.3. Modalités du tutorat (pour les MAE)

<i>Garantir une qualité d'accueil et une continuité du tutorat</i>	<i>Profil du tuteur</i>
<ul style="list-style-type: none">• Adapter le nombre (et le type) de stagiaires au nombre et au type d'enfants accueillis• Prévoir au maximum 1 stagiaire en même temps par tuteur dans le même groupe de vie (groupe d'enfants)• Dégager du temps de travail pour le tutorat• Assurer une continuité du tutorat même en cas d'absence de la personne désignée tuteur/tutrice• Disposer de personnel médico-social / chargé de la coordination pour assurer l'encadrement du projet• Mentionner l'accueil des stagiaires dans le projet d'accueil• Ne pas compter le stagiaire dans la norme d'encadrement	<ul style="list-style-type: none">• Être un travailleur salarié du MAE• Avoir une expérience professionnelle probante : au moins 2 ans d'ancienneté dans l'institution et au moins 5 ans d'ancienneté dans la profession• Disposer de temps suffisant pour exercer les missions du tutorat• Avoir acquis les compétences utiles à l'exercice de la fonction de tuteur (à défaut une formation devra être suivie)• Être volontaire pour exercer la fonction de tuteur• Exercer une fonction identique à celle apprise par le jeune• Travailler dans la même implantation que le jeune• Avoir un horaire compatible avec l'horaire du tutoré

2) FINANCEMENT

3.1. Financement pour le Milieu d'accueil

Le Fonds social octroie au MAE une enveloppe destinée à financer du temps de travail supplémentaire pour soutenir et renforcer la fonction de tuteur. Il doit donc y avoir une augmentation du volume de l'emploi salarié.

3.1.1. Calcul du budget sur base de trois enveloppes cumulables

1°	<i>périodes de stage</i>	2€ par période de stage (de 50 min) et par stagiaire (2,5€ par période si tuteur >= 45 ans)
2°	<i>focus group</i>	25 € par heure de participation aux focus group
3°	<i>nombre d'école</i>	25 € X 10 heures (250€) est octroyé par partenaire école avec au moins 3 stagiaires

3.1.2. Modalités d'embauche complémentaire et de tutorat

- Les modalités d'embauche doivent respecter la législation du travail, dont la CCT 35 :
 - Extension au contrat de travail d'un travailleur à temps partiel
 - Engagement d'un nouveau travailleur
 - Heures complémentaires si moins de 13h par trimestre
- Le tuteur doit signer un avenant/contrat actant sa prise de fonction de tuteur
- L'embauche complémentaire doit être utilisée tout au long de la mise en œuvre de la fonction de tuteur
- Le responsable peut bénéficier de max 25% de l'embauche compensatoire s'il exerce une partie des missions tutorales.

3.2. Financement pour l'Etablissement d'enseignement de promotion sociale

Dans le cadre de la convention entre l'Enseignement de Promotion sociale / APEF-FE.BI (demande de convention de partenariat à introduire auprès du comité de suivi de la convention via le représentant réseau) :

- 4 périodes d'encadrement supplémentaires par stagiaire et par stage ayant une durée entre 60 et 119 périodes
- 8 périodes d'encadrement supplémentaires par stagiaire et par stage ayant une durée de minimum 120 périodes
- Les périodes d'encadrement supplémentaires doivent être utilisées dans le cadre du projet « soutien au tutorat »
- Minimum 2 stagiaires doivent effectuer des stages dans des MAE correspondant au profil (voir points 1.1 et 1.2.)
- Frais de déplacement pour les focus group et/ou en milieu d'accueil
 - Maximum 4 déplacements par stagiaire ; Maximum 25€ par aller-retour